



Factsheet: Nagelmackers Sustainable Euro Corporate Bonds Classe de base CAP

Rapport mensuel au 30-11-23

Durée indéterminée

VNI: **88,28** EUR

Politique d'investissement

Le fonds Nagelmackers Sustainable Euro Corporate Bonds vise une augmentation de la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des obligations d'entreprises émises par des institutions financières et des entreprises qui poursuivent une politique de développement durable ou de responsabilité sociale. Le fonds promeut des caractéristiques écologiques et sociales mais ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable. La stratégie prend en compte certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG - Environment, Social, Governance).

L'approche d'investissement durable du compartiment comprend les éléments suivants:

Des examens à résultats négatifs basés sur des activités controversées (entreprises actives dans les activités controversées suivantes : des activités liées aux armes controversées, aux armes à feu civiles, aux armes nucléaires, aux armes conventionnelles, au tabac, au divertissement pour adultes, à l'alcool, aux jeux de hasard, aux organismes génétiquement modifiés et à l'énergie nucléaire, à des gouvernements ou des états membres qui présentent un régime politique instable ou sur le territoire duquel se sont produites des violations manifestes des droits de l'homme).

Des examens basés sur des normes (normes de l'Impact global des Nations Unies), intégration ESG (évaluation des entreprises basée sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) et enfin l'approche Best-in-class.

Les actifs de ce fonds seront investis d'au moins 70 % dans des titres de créance (obligations et autres titres de valeur assimilés) qui sont émis par des entreprises. Ceux-ci sont pour au moins 80 % libellés en euro. La qualité de crédit moyenne du fonds doit être supérieure ou égale à BBB (ou équivalent).

Le fonds ne peut pas utiliser des instruments financiers dérivés.

Le benchmark est l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return.

Au moins 50 % des obligations et titres de créance du fonds sont également inclus dans l'indice.

Le fonds est géré activement et n'a donc pas pour objectif de répliquer tous les composants de l'indice, ni avec les mêmes pondérations.

Les revenus de dividendes de la classe d'actions sont réinvestis.

Vous pouvez acheter ou vendre des actions du fonds chaque jour ouvrable bancaire. Le rachat ne peut être limité ou différé qu'à titre exceptionnel. Et ce toujours dans l'intérêt des actionnaires actuels du fonds.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans minimum 3 à 5 ans.

La présente politique d'investissement est intégralement tirée du document d'informations clés pour l'investisseur. Le capital et/ou le rendement ne sont pas garantis ou protégés.

Toute décision d'investir dans l'OPC se doit de tenir compte de toutes les caractéristiques et objectifs de l'OPC : ce fonds est SFDR art.8.

Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 20-05-21 au 30-11-23



Nagelmackers Sustainable Euro Corporate Bonds Classe de base CAP

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

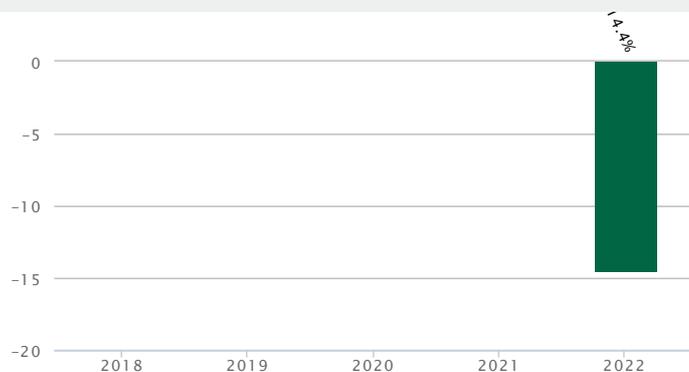
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 30-11-23*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	Depuis la création
Nagelmackers Sustainable Euro Corporate Bonds Classe de base CAP	+2,39%	+1,75%	+3,98%	+2,18%	-4,78%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-22*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



Nagelmackers Sustainable Euro Corporate Bonds Classe de base CAP

* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav) et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

Dividendes bruts

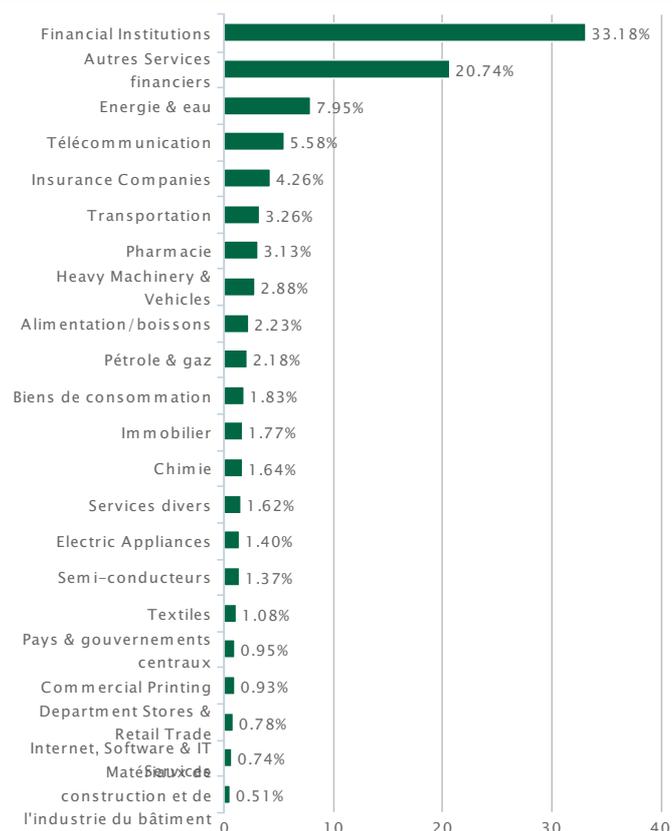
Distribue un dividende Non

Composition

Positions principales

LLOYDS BANKING GROUP FL.R 20-26 01/04A	1,98%
RABOBANK REGS 2256A 4.125 10-25 14/07A	1,62%
BNP PARIBAS FL.R 19-27 23/01A	1,50%
SOCIETE GENERALE SA 0.75 20-27 23/01A	1,48%
BANK OF AMERICA CORP FL.R 21-26 22/09Q	1,46%
SNAM SPA 0.875 16-26 25/10A	1,46%
ALSTOM SA 0.5 21-30 27/07A	1,40%
BECTON DICKINSON 0.334 21-28 13/08A	1,39%
NATWEST GROUP PLC FL.R 23-34 28/02A	1,38%
INFINEON TECHNO 1.625 20-29 24/06A	1,37%

Répartition par secteur

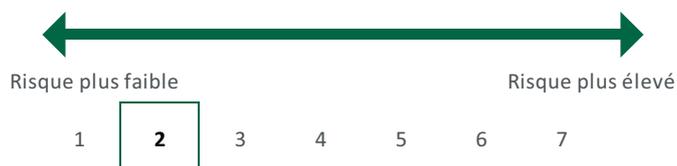


Caractéristiques

Général

Type de parts	Actions de capitalisation
Taille de la classe d'actions	102.260,18 EUR
Taille du compartiment	102.335.013,71 EUR
Nombre de parts	1.129,78
Devise	EUR
Code ISIN	BE6325801437
Benchmark	Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Total Return
Horizon d'investissement	Moyen terme (entre 3 et 5 ans)
Structure juridique	Compartiment de la société d'investissement de droit Belge Nagelmackers
Compartiment de	Nagelmackers
Service financier	CACEIS Belgium NV, Avenue du Port, 86C b320, 1000 Bruxelles
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Domicile	Belgique

L'indicateur de risque



L'indicateur de risque (SRI) se fonde sur l'hypothèse selon laquelle vous conservez le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe dotée d'un niveau de risque faible. Lesrisques suivants ne sont peut-être pas (suffisamment) reflétés par l'indicateur synthétique précité : · Risque de taux : l'investissement porte sur des obligations. La valeur des obligations dépend de l'évolution du taux du marché des capitaux. · Risque de crédit : l'investissement porte sur des obligations. Il se peut que les émetteurs d'obligations soient en défaut de paiement. · Risque d'inflation : le pouvoir d'achat de l'euro investi, et ainsi de l'investissement peut diminuer à cause de l'inflation. · Risque de concentration : L'investissement porte sur des obligations d'entreprises, ce qui crée une forte concentration d'investissements dans certains actifs. Pour un aperçu complet des risques de ce fonds, nous vous renvoyons au paragraphe y afférent dans le prospectus, disponible auprès du prestataire de services financiers ou via le site web.

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Première VNI	99,93 EUR au 20-05-21
Périodicité	La valeur nette d'inventaire est calculée quotidiennement à Bruxelles, sur base des derniers cours connus pour cette évaluation.
Publication sur le site internet	http://www.tijd.be

Frais

Frais d'entrée (par souscription)	Maximum 2,5%
Frais de sortie	Pas d'application
Frais de gestion	0,60%
Frais courants	1,0%. Les frais courants

<http://www.lecho.be>
<https://www.nagelmackers.be>

Dates appliquées pour les ordres

Ordres reçus par Nagelmackers avant	J = date de la clôture de la période de réception des ordres de même que date de la valeur nette d'inventaire publiée : chaque jour ouvrable bancaire avant 14 heures.
Date d'évaluation du cours	J+1 jours ouvrables bancaires à Bruxelles = date de calcul de la valeur nette d'inventaire
Date-valeur	J+3 jours ouvrables bancaires à Bruxelles = date valeur des souscriptions et remboursements.

communiqués se rapportent au dernier exercice du fonds. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement : 0,8% Coûts de transaction de portefeuille : 0,2%

Frais de conversion	Pas d'application
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	D'application. Pour plus d'information veuillez vous référer à la section correspondante du prospectus.
Anti-dilution levy	Pas d'application
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge

Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	1.32% (max. 4.000 Euro) d'application en cas de vente.
Précompte mobilier sur dividende*	Pas d'application
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	30%

Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n'est dû.

* Exonération pour les non-résidents pour autant que l'attestation requise ait été signée.

Documents

 Estimation des frais	français
 Estimation des frais	néerlandais
 Document d'informations clés	français
 Document d'informations clés	néerlandais
 Prospectus	français
 Prospectus	néerlandais
 Rapport annuel	français
 Rapport annuel	néerlandais
 Rapport semestriel	français
 Rapport semestriel	néerlandais

Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web :

<https://www.nagelmackers.be>

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- **Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du service Plaintes de Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via Plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser à l'autorité compétente pour les services bancaires et d'investissement ainsi que pour la distribution d'instruments financiers (Ombudsman pour les contentieux financiers, Boulevard du Roi Albert II 8 à 1000 Bruxelles) via Ombudsman@Ombudsfin.be.

Pour un aperçu de vos droits en tant qu'investisseur, veuillez consulter cette page web : <https://www.nagelmackers.be/fr/services/investir-chez-nagelmackers/vos-droits-en-tant-qu-actionnaire>. Les droits des investisseurs sont disponibles en néerlandais et en français.

Powered by

